

GFC : Chronologie des opérations de basculement 2023→2023 pour les agences comptables

SOMMAIRE

1 - AVANT LE BASCULEMENT	1
2 - LE BASCULEMENT TECHNIQUE	2
Cas 1 : GFC BUD et GFC GENE sont en réseau	2
Cas 2 : GFC BUD et GFC GENE sont en monoposte sur deux postes séparés	2
3 - APRES LE BASCULEMENT	3
Les modules GC ADMIN et PBUD	3
Le module GFC BUD	4
Le module CGENE.....	5
Le module REGIE, si utilisé en agence comptable.....	7

Nous vous conseillons, au fur et à mesure de la réalisation des opérations de barrer la séquence effectuée sur le document, de façon à n'en oublier aucune, et savoir reprendre en cas d'interruption.

1 - AVANT LE BASCULEMENT

Module	Chronologie des opérations	Documentation et précisions
GFC 2022 Exercice en cours : CGENE et CBUD	Terminer les opérations en cours qui sont bloquantes au basculement. Vérifier les fournisseurs en mode de paiement 99 (non sepa)	CF Document : gfc2023_controles_basculement .
GFC 2022 CGENE	Après réception, traitement et. éditions des dernières opérations de la régie, solder les comptes transitoires 4723, 4715, 543x et 545x.	
	Editer en format PDF et édition papier : - Listes des créances (important en cas de changement de structure budgétaire de l'établissement) - Documents d'habilitation des régies des BA Solder les comptes 181, 186 et 187	- Les listes des créances sont à joindre au COFI. - Pour les Budgets Annexes GRETA : l'édition de la liste des créances permettra le contrôle de la reprise des créances en 2023 - Documents d'habilitation des régies BA (cf gfc2023_contrôles_bascul)
GFC 2022 REGIE	Pour tout module Régies présent dans l'implantation GFC (exemple: régie de voyage), terminer la période et solder tous les comptes de la régie. SOLDER n'est pas CLOTURER	Attention : il s'agit des régies gérées à l'agence comptable dans le module REGIES, si vous l'utilisez, et non les régies des établissements rattachés Menu « Situation des disponibilités » : tous les comptes doivent avoir un solde à 0. Si pb, voir Fiche-solde-régie-dépenses
BD_GFC	SAUVEGARDER IMPERATIVEMENT les bases GFC 2021 et GFC 2022	

GFC : Chronologie des opérations de basculement 2023→2023 pour les agences comptables

2 - LE BASCULEMENT TECHNIQUE

RAPPEL 1 : avoir fait impérativement une sauvegarde des bases GFC 2021 et 2022

RAPPEL 2 :

il est inutile de clôturer les régies des budgets principaux pour le basculement : Les habilitations sont basculées et seront simplement à re-transférer de la comptabilité générale vers le module régie après bascule.

Procéder à l'installation de GFC 2023 et à la bascule suivant votre cas, voir ci-dessous :

Cas 1 : GFC BUD et GFC GENE sont en réseau

Procéder comme suit :

Module	Chronologie des opérations	Documentation et précisions
	Installer GFC 2023	Notice : nice_gfc2023_bascul_reseau
BD_GFC	Initialiser la base GFC 2023	Notice : nice_gfc2023_bascul_reseau
GFC 2023 Admin	Effectuer le basculement de la comptabilité	Menu 'Administration' → 'Basculement de la comptabilité' Notice : nice_gfc2023_bascul_reseau

OU BIEN Cas 2 : GFC BUD et GFC GENE sont en monoposte sur deux postes séparés

Sur chacun des postes successivement, procéder comme suit :

Module	Chronologie des opérations	Documentation et précisions
	Installer GFC 2023	Notice : nice_gfc2023_bascul_mono
BD_GFC	Initialiser la base GFC 2023	Notice : nice_gfc2023_bascul_mono
GFC 2023 Admin	Effectuer le basculement de la comptabilité	Menu 'Administration' → 'Basculement de la comptabilité' Notice : nice_gfc2023_bascul_mono

Dans tous les cas, en fin de basculement :

BD_GFC	SAUVEGARDER IMPERATIVEMENT les bases GFC 2022 et GFC 2023
---------------	--

GFC : Chronologie des opérations de basculement 2023→2023 pour les agences comptables

3 - APRES LE BASCULEMENT

Operations à réaliser dans gfc avant de débiter la gestion courante.

Pour une agence comptable : s'informer auprès des établissements rattachés de la gestion de nouveaux budgets annexes à créer. (ba, srh, ba autres..).

S'informer auprès de chaque établissement s'il y a réintégration d'un BA au sein d'un BP.

Rappel : Nous vous conseillons, au fur et à mesure de la réalisation des opérations indiquées dans ce paragraphe, de barrer la séquence après chaque opération, de façon à n'en oublier aucune, et savoir reprendre en cas d'interruption.

Les modules GC ADMIN et PBUD

Module	Chronologie des opérations	Documentation et précisions
GFC 2023 ADMIN	<ul style="list-style-type: none"> - Déclarer les nouveaux budgets annexes « Autres » et SRH avec leur N° UAI fictif généré de PBUD - Re-déclarer les régies éventuelles des BA 2022 - <u>Actualiser, si nécessaire, les profils personnalisés des utilisateurs</u> (bloquant pour l'accès à certains menus; procédures d'achat, reprise des bilans d'entrée,...). <p>Si le SRH est géré en BA en 2023, transfert des créances Restauration Hébergement et du prélèvement</p>	<p>Menu 'Administration' → 'Etablissement' (gestion des établissements)</p> <p>Si vous gérez de nouveaux BA, pensez à mettre à jour vos droits même si vous utilisez un profil pré défini cf fiche modif-profil-gfc</p> <p>Menu 'Administration' → 'Utilisateurs et profils' → clic droit sur le profil personnalisé au centre, exemple :GFC) → 'Modifier le profil' et faire passer les lignes 'disponibles' en lignes 'autorisées'(type d'accès :mise à jour) pour les onglets concernés (cbud, cgene,...)</p> <p>CF fiche « Mise en place d'un BA SRH ». Ce transfert est à effectuer dès la mise en place de ce nouveau BA en CGENE (Paramètres).</p>
Préparation budgétaire 2023	<ul style="list-style-type: none"> - Exporter le budget (dans un répertoire que vous devrez renseigner lors de l'importation en cbud, à noter) 	<p>Menu 'Assistant de migration', 'Exportation'. Cliquer sur 'Parcourir', (choisir par exemple le répertoire d'exportation C:\Wintmp)</p>
	<p>Si vous êtes dans le cas d'un transfert de budget provisoire (règlement conjoint, ...), consulter le manuel utilisateur PBUD (accessible par le menu 'aide', 'documentation pdf', manuel utilisateur') page 205 à 211, paragraphe 5.6.2 : exportation d'un budget provisoire.</p>	

GFC : Chronologie des opérations de basculement 2023→2023 pour les agences comptables

Le module GFC BUD

GFC 2023 CBUD	- Réceptionner le budget exporté de la Préparation Budgétaire : choisir le dossier dans lequel on a exporté la préparation budgétaire	- Les menus sont désormais tous accessibles
	- Verification/Validation des paramètres	Attention : saisie du N° SIRET à effectuer pour chaque budget
	MAJ des séries dans les paramètres approvisionnement (en fonction des services ouverts en comptabilité budgétaire de l'établissement).	'Paramètres' → 'Approvisionnement' → onglet 'Séries' → clic droit sur les codes 'Modifier' → cocher les cases des nouveaux services (ALO, AP...)
	- Fournisseurs – maj	Supprimer les doublons à la vue de la liste éditée lors du basculement. Vérifier et modifier éventuellement les fournisseurs avec mode de paiement "99"
	Transférer le budget vers la comptabilité générale	Menu 'Compta Bud', 'Budget', 'Visu' ; clic droit 'transférer': dans un répertoire que vous devrez renseigner lors de l'importation en cgéné (si tout en réseau laisser celui par défaut)

GFC : Chronologie des opérations de basculement 2023→2023 pour les agences comptables

Le module CGENE

GFC 2023 CGENE	<p>PROCEDER AUX SUBDIVISIONS DES COMPTES du plan comptable nécessaires sur chacun des établissements (budget principal / budget annexe). NB: Le basculement est possible avec la reconduction des subdivisions en répondant OUI à la question: « Voulez-vous reconduire la subdivision des comptes ? ».</p>	<p>- Subdiviser <u>le cas échéant</u> les comptes Avances de subventions: 4419xx. 2 comptes sont livrés pré-subdivisés – 441923 et 441928,- les comptes liés aux créances sont livrés pré-subdivisés: 4096-4098-411-412-413-416-418-4287-429-4387-441 (sauf 4419) -4457-4487-462-463-4676-4678-4687 - 5117.</p> <p>- Prélèvement automatique – subdivisions des comptes (5116-5117-4191-4664) Point d'attention au cas où le Prélèvement automatique a été suspendu en cours d'année.</p>
	<p>Message : Certaines échéances n'ont pas été traitées. Il faut les supprimer sinon le basculement ne peut pas s'effectuer</p>	
<p>RAPPEL : un compte utilisé - affectation dans le plan comptable, utilisé en régie, mouvementé... - NE PEUT PLUS ETRE SUBDIVISÉ.</p> <p>La création d'au moins une subdivision permettra ensuite d'en créer d'autre même si le compte a été utilisé.</p>		
GFC 2023 CGENE	<p>Références - Plan comptable – Vérifier et/ou affecter les comptes de liaison classe 4 aux comptes de classe 1, 2, 6 et 7.</p>	<p>Permet de simplifier le traitement des écritures automatiques (Attention aux écritures de la période d'inventaire avec le compte de liaison 581 en dépenses).</p>
	<p>Vérification des « Paramètres Etablissements ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - Onglet 'Informations générales', renseigner les comptes liaison des nouveaux budgets annexes (181. Et 185.). Pour un BA SRH, il est impératif de cocher la case SRH. - Onglet « Prélèvement » si nécessaire : nouveaux comptes à renseigner - <u>Onglet 'Autres' renseigner les comptes DAO pour tous les établissements</u> 	<p>Après maj et validation des paramètres de l'Agence comptable, tous les menus de CGENE sont accessibles sauf « Encaissement ». Ce menu deviendra actif dès la vérification et la validation des paramètres des établissements rattachés (budget principal et budget annexe) et en cas de gestion d'un BA SRH après le transfert des créances vers le nouveau BA SRH.</p>

GFC : Chronologie des opérations de basculement 2023→2023 pour les agences comptables

	-	
	Vérifier la reprise des bilans d'entrée des comptes de classe 5 pour chaque établissement (BP) et du compte 185 quand il y a un BA	Reprise automatique lors du basculement. Rappel : les BA ne disposent plus de classe 5 (sauf 581). Reprise automatique du c/185 aussi bien en BP qu'en BA.
	Vérification des Créances et des créances en attente. Pour les créances des comptes automatiquement subdivisés en 2023, mais qui n'étaient pas subdivisés en 2022, affectation automatique de la créance au numéro de compte + '0' <u>Exemple</u> : la créance affectée au compte 4112 en 2022 est directement affectée au 41110 en 2023. Une attention particulière sera apportée pour les créances des GRETA et les créances transférées dans un BA SRH.	- <u>Pour les GRETA</u> , le rétablissement de l'interface avec ProgrE au basculement 2015-2016 permet de réceptionner des factures-avoirs et non plus des conventions-avenants. Les créances dites « Recettes externes » basculées sont mises en conformité avec ce nouveau traitement. - <u>Pour un BA SRH</u> , seules les créances réceptionnées automatiquement de SIECLE GFE sont « récupérées » via le menu « Transfert du SRH vers un BA » du module Administration. Les créances relatives au SRH qui auraient été créées manuellement en 2022 et avant feront l'objet d'un traitement manuel par l'utilisateur –suppression dans le BP et création en BA. Cf fiche «Mise en place d'un BA SRH »
	Réceptionner les Budgets transférés par les comptabilités budgétaires	Il est fortement conseillé de réceptionner le budget avant d'effectuer toutes opérations comptables
	Menu Régie - Habilitations : si nécessaire, re-saisir les habilitations de régie <u>pour les budgets annexes</u>	Fiche-création-nouvelle-régie-cbud-gene Point d'attention : pour un établissement qui gère un BA SRH, une nouvelle régie spécifique devra être créée. Cet établissement disposera éventuellement de 2 régies : - 1 pour son budget principal (créances voyages (ex)) - 1 pour le BA SRH (Gestion des créances SRH)

GFC : Chronologie des opérations de basculement 2023→2023 pour les agences comptables

	Transférer les habilitations de régie Générer les fichiers de créances pour le module Régie.	Menu 'regie', 'documents regie' Menu 'Encaissements' -> 'Régies' -> 'Créances'
--	---	---

BD_GFC	<u>Sauvegarder les bases 2022 et 2023 avant tout travail</u>
--------	---

Module GFC GENE

Fonctionnalité : Récupération des développements de soldes

GFC GENE2022	Compléter les Etats de Développement de solde (EDS) et les transférer vers la CGENE 2023	<u>Opération non indispensable après le basculement mais obligatoire avant COFI et souhaitable le plus tôt possible.</u> A la réception des EDS, l'édition des EDS non récupérés est désormais facultative. (Fiche Etat_developpement_solde)
GFC GENE 2023	Réceptionner les EDS de 2022	Les compléter avec une ligne indiquant le bilan d'ouverture afin de pouvoir continuer à les compléter au fur et à mesure de la saisie des écritures et avant réception du BO depuis COFI.

Le module REGIE, si utilisé en agence comptable pour une régie DE l'agence comptable (ne concerne pas les régies des établissements rattachés)

GFC 2023 Régie	<p>Sur budget principaux : Réception du fichier d'habilitation de régie . Pour les subdivisions automatiques, si le compte n'était pas subdivisé en 2022, les natures de recettes seront passées d'office en 2023 au numéro de compte + '0'. Par exemple, le compte 4112 non subdivisé en Nature de recette en 2022 bascule en compte 41120 dans l'habilitation de régie en 2023. Réception du fichier de créances</p> <p>Sur budgets annexes, si nécessaire :</p>	<p>Menu 'Régie' / 'Habilitation' : réception de l'habilitation de régie</p> <p>Menu 'Régie' / 'Encaissement' / 'Créances' / 'Réception' Fiche-creation-nouvelle-regie-cbud-gene, si nécessité de (re)créer des régies</p>
----------------	--	---